

GUIDE POUR LES PARENTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS

# ORGANISATION ET DÉMOCRATIE SCOLAIRE AU QUÉBEC

Impliquez-  
vous!



**CRIC**

CARREFOUR DE RESSOURCES  
EN INTERCULTUREL

## Table des matières

### Démocratie scolaire

Participation du parent.....	p. 2
L'assemblée générale annuelle.....	p. 2
Autres opportunités d'implication .....	p. 2

### Organisation scolaire

École .....	p. 3
Centre de services scolaire.....	p. 4
École (détails) .....	p. 5
Centre de services scolaire (détails) .....	p. 6

<b>Ressources additionnelles .....</b>	<b>p.7</b>
--	------------

***" Les écoles au Québec sont ouvertes  
à l'implication des parents.  
Il suffit de savoir par quelle porte  
entrer. "***

# Démocratie scolaire

## Participation du parent

La Loi sur l'instruction publique garantit aux parents un droit de regard et d'approbation sur un grand nombre de sujets qui touchent à la vie des enfants à l'école. La réussite éducative et les intérêts des élèves vous tiennent à cœur? Impliquez-vous dans l'organisme de participation de parents ou dans le conseil d'établissement.

**CES COMITÉS  
SONT FORMÉS LORS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE !**

## L'assemblée générale annuelle

Chaque année, les parents sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'école de leur enfant. Cette rencontre se déroule en septembre, souvent à la fin d'une journée d'école.

Cette assemblée permet aux parents d'avoir un aperçu de la nouvelle année scolaire qui débute et de rencontrer l'enseignant(e) de leur enfant. Ils pourront aussi décider de créer (ou non) l'organisme de participation des parents (OPP) pour l'année scolaire en cours.

C'est aussi lors de cette assemblée que les parents voteront pour les parents qui les représenteront au sein du conseil d'établissement. **Vous souhaitez vous impliquer dans le conseil d'établissement de votre école? Vous devez obligatoirement participer à cette assemblée.**



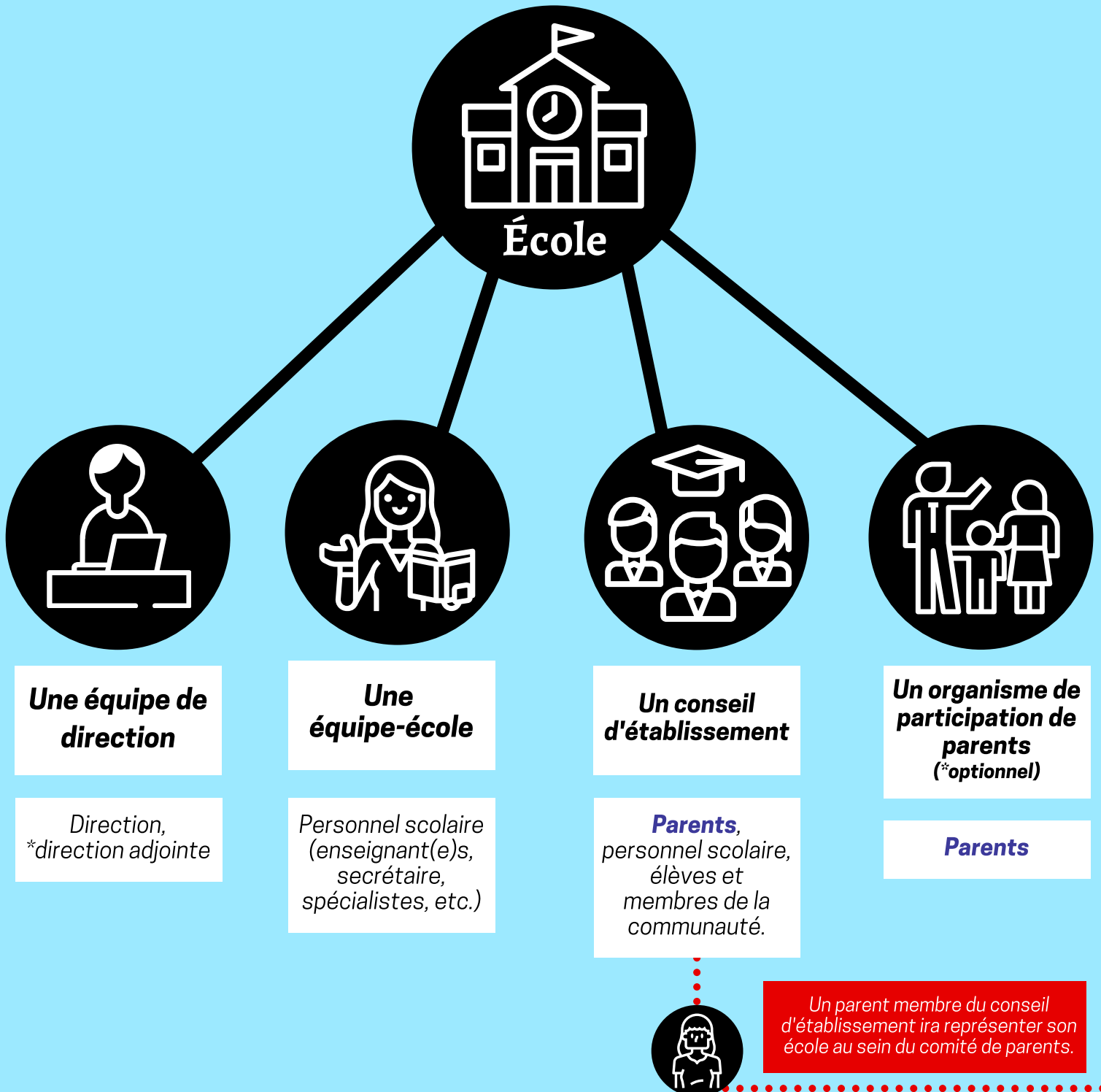
### **Le saviez-vous? Il existe plusieurs autres opportunités d'implication!**

- *Bénévolat à la bibliothèque*
- *Bénévolat lors des sorties éducatives*
- *Bénévolat lors d'événements ponctuels, etc.*

**Communiquez avec l'école de votre enfant pour en savoir plus!**

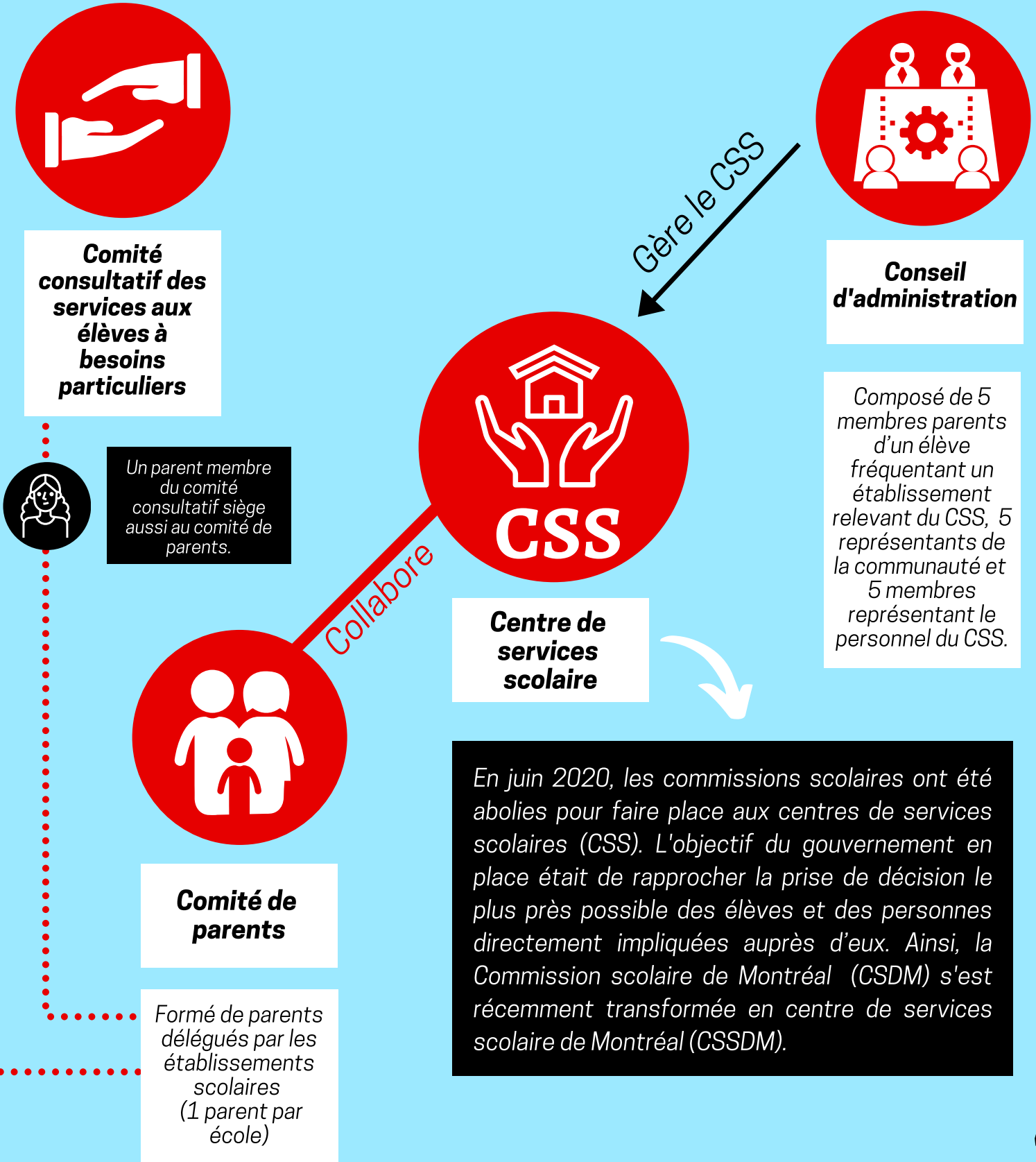
# Organisation scolaire

Structure d'une école et  
possibilités d'implication



# Organisation scolaire

Structure de gouvernance  
d'un centre de services scolaire



# Organisation scolaire

Structure d'une école et  
possibilités d'implication



## L'organisme de participation de parents

L'organisme de participation des parents (OPP) participe à l'organisation d'activités parascolaires, de journées spéciales ainsi qu'aux campagnes de financement. Il communique aussi avec le conseil d'établissement afin de lui donner son avis sur le plan de réussite et le fonctionnement de l'école.



## Le conseil d'établissement

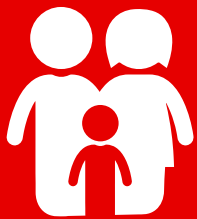
Chaque école du Québec possède un conseil d'établissement. Ce conseil est créé en début d'année scolaire, lors de l'assemblée générale annuelle de l'école. Lors de cette assemblée, les parents présents voteront pour les parents qui les représenteront au sein du conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement a plusieurs fonctions et pouvoirs. Par exemple, il collabore avec la direction afin que l'école aille dans la bonne direction et respecte sa mission. Il possède aussi le pouvoir d'approuver et/ou d'adopter différentes propositions touchant l'école (projet éducatif, budget, code de vie, etc.).

Chaque année, un parent membre du conseil d'établissement est mandaté pour représenter son école au sein du comité de parents.

# Organisation scolaire

Structure de gouvernance d'un centre de services scolaire et possibilités d'implication



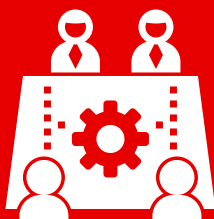
## Le comité de parents

Au Québec, chaque centre de services scolaire possède un comité de parents. Ce comité écoute les besoins des parents pour ensuite les transmettre au centre de services scolaire. Il donne aussi son avis sur les grands dossiers scolaires. Le comité de parents et le centre de services scolaire travaillent en partenariat.



## Le centre de services scolaire

Le centre de services scolaire soutient et accompagne les établissements d'enseignement de son territoire, afin qu'ils puissent prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des élèves. Chaque centre de services scolaire du réseau scolaire francophone est géré par un conseil d'administration.



## Le conseil d'administration

Un conseil d'administration (C.A.) assure la saine gestion de chaque centre de services scolaire. Ce C.A. a la responsabilité d'administrer les affaires de son centre. Il doit aussi veiller à ce que chaque école présente sur son territoire bénéficie des meilleures conditions pour atteindre sa mission éducative.

# Ressources additionnelles

[Conseil d'établissement](#)

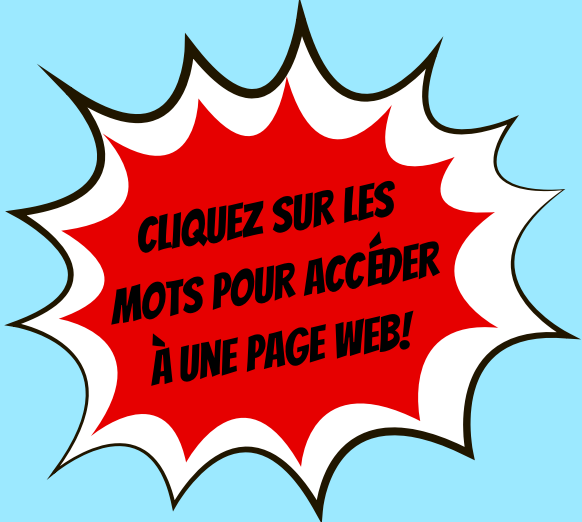
[Comité de parents](#)

[Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers](#)

[Conseil d'administration](#)

[Centre de services scolaire](#)

[Centre de services scolaire de Montréal](#)



**CLIQUEZ SUR LES  
MOTS POUR ACCÉDER  
À UNE PAGE WEB!**